



## (12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 33687 B1** (51) Cl. internationale : **B65D 17/00; B65D 51/20**
- (43) Date de publication : **01.10.2012**

- 
- (21) N° Dépôt : **34796**
- (22) Date de Dépôt : **25.04.2012**
- (30) Données de Priorité : **30.09.2009 ES U200930486**
- (86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT : **PCT/ES2010/070592 28.09.2010**
- (71) Demandeur(s) :
- **GONZALEZ SANCHEZ, JOSE FRANCISCO, SALVADOR ESPRIU, 33, 1-B 08140 CALDES MONTBUI BARCELONA (ES)**
  - **CANA MARTINEZ, FRANCISCO JAVIER, FIGUERAS, 115 08140 CALDES DE MONTBUI BARCELONA (ES)**
- (72) Inventeur(s) : **GONZALEZ SANCHEZ, Jose Francisco ; CAÑA MARTÍNEZ, Francisco Javier**
- (74) Mandataire : **ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)**

---

(54) Titre : **ÉLÉMENT PROTECTEUR POUR CONTENANTS**

- (57) Abrégé : LA PRÉSENTE INVENTION CONCERNE UN ÉLÉMENT PROTECTEUR POUR CONTENANTS PRÉVU POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HYGIÈNE, PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LES CONTENANTS DU TYPE BOÎTE MÉTALLIQUE DE FORME SENSIBLEMENT CYLINDRIQUE, QUI COMPORTE UN ÉLÉMENT PROTECTEUR SUPÉRIEUR RECOUVRANT LA PARTIE SUPÉRIEURE DU CONTENANT ET UN ANNEAU INFÉRIEUR SITUÉ PÉRIMÉTRIQUEMENT AUTOUR DU CONTENANT RELIÉ À L'ÉLÉMENT PROTECTEUR SUPÉRIEUR AU MOYEN D'UNE PARTIE CHARNIÈRE, LEDIT ÉLÉMENT PROTECTEUR SUPÉRIEUR COMPORTANT ÉGALEMENT UNE LANGUETTE QUI DÉPASSE VERS L'EXTÉRIEUR ET VERS LE BAS DEPUIS LE CORPS DUDIT ÉLÉMENT PROTECTEUR SUPÉRIEUR QUI PRÉSENTE UNE FORME CINTRÉE CORRESPONDANT AU CONTOUR DU CONTENANT.

RESUME

5 La présente invention concerne un élément protecteur pour contenants prévu pour  
améliorer les conditions d'hygiène, plus particulièrement pour les contenants du type  
boîte métallique de forme sensiblement cylindrique, qui comporte un élément protecteur  
supérieur recouvrant la partie supérieure du contenant et un anneau inférieur situé  
périmétriquement autour du contenant relié à l'élément protecteur supérieur au moyen  
10 d'une partie charnière, ledit élément protecteur supérieur comportant également une  
languette qui dépasse vers l'extérieur et vers le bas depuis le corps dudit élément  
protecteur supérieur qui présente une forme cintrée correspondant au contour du  
contenant.



**ELEMENT PROTECTEUR POUR CONTENANTS****MEMOIRE DESCRIPTIF****OBJECTIF DE L'INVENTION**

5 L'objectif de la présente demande de modèle d'utilité est l'enregistrement d'un protecteur pour contenants incluant des nouveautés et avantages remarquables.

10 Plus particulièrement, l'invention porte sur un protecteur pour contenants, en particulier les boîtes métalliques ayant une forme essentiellement cylindrique. Ledit protecteur comprenant un élément protecteur supérieur couvrant la partie supérieure du contenant et un anneau inférieur arrangé de manière périphérique autour du contenant, tel que défini dans le préambule de la revendication 1, améliorant les conditions hygiéniques du contenant et ainsi celles de la santé de l'utilisateur.

**CONTEXTE DE L'INVENTION**

15 Actuellement, les éléments protecteurs se fixant sur les contenants sont connus, particulièrement les contenants communément connus comme des boîtes métalliques, dont l'objectif est de fournir des conditions hygiéniques améliorées à la zone donnant accès au contenu dans laquelle aucune sorte de protection n'est disponible selon la présentation actuelle desdits contenants au niveau des débouchés commerciales.

20 Cependant, il est constaté en pratique que les protecteurs connus ne fournissent pas une hygiène suffisamment satisfaisante pour la zone entrant en contact avec les lèvres de l'utilisateur lors de la prise d'une boisson qui est directement contenue dans un contenant.

En outre, selon la connaissance du demandeur, il n'y a pas d'invention portant sur un protecteur ayant les caractéristiques décrites dans les présentes.

**DESCRIPTION DE L'INVENTION**

25 La présente invention a été développée avec l'objectif de fournir un protecteur pour contenants qui résout les inconvénients susmentionnés et fournit d'autres avantages ajoutés qui seront claires dans la description suivante dans les présentes.

30 En conséquence, c'est un objectif de la présente invention de fournir un nouveau protecteur pour contenants, particulièrement les boîtes métalliques ayant une forme essentiellement cylindrique, comprenant un élément protecteur supérieur couvrant la partie supérieure du contenant et un anneau inférieur arrangé de manière périphérique autour du contenant, et qui se caractérise essentiellement par le fait que ledit élément protecteur supérieur comprend une languette se projetant vers l'intérieur dans une direction vers le bas à partir du corps dudit élément protecteur supérieur et ayant une forme bombée et suivant le contour du contenant.

35 De préférence, l'élément protecteur supérieur et l'anneau inférieur sont faits d'un matériau en plastique souple biodégradable, assurant ainsi sa dégradation en une période de temps relativement courte et ne posant donc aucun danger pour l'environnement. Grâce aux caractéristiques décrites ci-dessus, un protecteur est obtenu avec un faible coût de fabrication, qui

a un niveau d'hygiène plus haut que celui des protecteurs connus dans le domaine, étant donné que le contour de la boîte métallique qui est souvent en contact avec les lèvres de l'utilisateur lors de la prise de boisson directement du contenant est protégé contre la saleté d'une manière simple et pratique. En plus, le protecteur décrit ne pose aucune gêne ou dérangement pour  
5 l'utilisateur lors de la consommation de la boisson contenue dans le contenant. Avantagement, l'élément protecteur supérieur comprend une section circonférentielle renforcée à proximité du rebord de l'élément protecteur, permettant un empilage facile des boîtes métalliques dans leur stockage en profitant de la collerette que ces contenants ont au niveau de leur base.

10 Il sera clair pour toute personne expérimentée dans le domaine qu'il y a la possibilité que le protecteur défini par la présente invention forme partie d'une configuration composée de plusieurs protecteurs rassemblés avec, par exemple, des nervures, à être appliqués à un groupe de boîtes métalliques arrangées en une configuration de deux rangs avec un nombre de protecteurs prédéterminé, tel qu'il est souvent constaté dans les débouchés commerciales pour leur vente.

15 Dans un autre mode de réalisation particulièrement préférable, l'anneau inférieur a un corps ayant substantiellement la forme d'un cône tronqué et qui s'adapte au corps du contenant à être monté, l'ouverture étant fournie en au moins une nervure joignant les deux sections latérales de l'ouverture. Lesdites deux sections latérales de l'ouverture sont jointes par deux nervures qui sont parallèles l'une à l'autre. D'autre côté, l'anneau inférieur a une ouverture dans laquelle la languette, dont les dimensions coïncident avec celles de ladite ouverture, peut être placée confortablement.

20 D'autres caractéristiques et avantages du protecteur pour contenants qui est l'objet de cette invention seront clairs à partir de la description d'un mode de réalisation préféré, même s'il n'est pas exclusif, qui est illustré au moyen d'un exemple non restrictif dans les dessins ci-joints, dans lesquels :

**BREVE DESCRIPTION DES DESSINS**

25 Figure 1 : Vue en perspective d'un premier mode de réalisation préféré du protecteur pour contenants selon l'invention.

Figure 2 : Vue en perspective du protecteur représenté dans la Figure 1 placé sur une boîte métallique en position ouverte.

30 Figure 3 : Vue en perspective d'un deuxième mode de réalisation préféré du protecteur pour contenants selon l'invention.

Figure 4 : Vue en perspective du protecteur représenté dans la Figure 3 placé sur une boîte métallique en position ouverte.

Figure 5 : Vue en perspective du protecteur sur un contenant semblable à une boîte métallique, et

35 Figure 6 : Vue en perspective d'un troisième mode de réalisation du protecteur pour contenants selon l'invention en position ouverte.

**DESCRIPTION D'UN MODE DE REALISATION PREFERE**

Comme présenté dans les figures 1 et 2, ci-joints, un premier mode de réalisation du protecteur pour contenants de l'invention, particulièrement pour les contenants ayant une forme substantiellement cylindrique, représenté généralement par la référence numéro 1, comprend un  
5 élément protecteur supérieur 2 couvrant la partie supérieure du contenant, et un anneau inférieur 3 arrangé de manière serrée autour du rebord du contenant 4, qui est joint à l'élément protecteur supérieur 2 au moyen d'une section formant charnière 8. L'élément protecteur supérieur 2 et l'anneau inférieur 3 sont faits d'un matériau en plastique souple biodégradable avec un noyau en polyéthylène ou polypropylène avec différents additifs qui favorisent l'oxo-biodégradation et ainsi  
10 la dégradation naturelle du protecteur décrite dans les présentes.

Ledit élément protecteur supérieur 2 comprend une languette 5 projetant vers l'extérieur dans une direction vers le bas à partir du corps dudit élément protecteur supérieur 2 et ayant une forme bombée et suivant le contour du contenant.

Il est constaté que l'union entre les deux éléments formant le protecteur 1 est de sorte qu'il, en  
15 position fermée, fournit une fermeture étanche, conservant les caractéristiques optimales du liquide à l'intérieur, particulièrement pour les boissons gazeuses en empêchant le gaz ou le liquide de sortir immédiatement à l'ouverture de la languette fournie sur le contenant semblable à une canette.

Dans un deuxième mode de réalisation présenté dans les figures 3 et 4, les éléments équivalents à  
20 ceux ci-dessus ont les mêmes références ; l'anneau inférieur 3 a un corps ayant substantiellement la forme d'un cône tronqué, l'ouverture étant fournie d'une section formant une nervure supérieure 9 joignant les deux sections latérales de l'ouverture. De cette manière, la languette 5 peut être fixée de manière serrée sur l'ouverture, dont les dimensions coïncident avec celles de l'ouverture fournie sur l'anneau inférieur 3.

Le protecteur 1 de l'invention, en plus de fournir la protection hygiénique avant l'ouverture du  
25 contenant, par exemple à travers la languette 7 fournie sur la base supérieure du contenant canette, fournit l'hygiène et l'étanchéité immédiatement après l'ouverture du contenant, c'est-à-dire immédiatement après que la languette soit retirée, pour que l'utilisateur y conserve la boisson aussi longtemps que possible sans empirer les conditions du liquide à l'intérieur qui va être  
30 consommé.

En outre, et comme peut être constaté plus clairement dans la figure 5, l'élément protecteur supérieur 1 comprend une section circonférentielle renforcée 10 à proximité du rebord 11 de  
35 l'élément protecteur, permettant un empilage facile d'autres boîtes métalliques d'une configuration similaire ou égale, pour que les contenants puissent être empilés de la même manière comme s'ils n'avaient pas le sceau d'hygiène de l'invention.

Finalement, dans la Figure 6, un troisième mode de réalisation de l'invention peut être constaté dans lequel les deux sections de l'ouverture peuvent être jointes par deux nervures 9 et 10 qui  
40 sont parallèles l'une à l'autre. La nervure inférieure 10 peut être utilisée conjointement avec la languette 5 comme sceau de sécurité au moyen de l'application de, par exemple, points de jonction cassables entre le rebord supérieur de la nervure inférieure 10 et le rebord inférieur de la

languette 5. De cette manière, le consommateur a la garantie que l'élément protecteur supérieur 2 n'a pas été touché. Dans ce cas, la nervure supérieure correspond à une section de l'anneau inférieur 3 lui-même.

5 Les détails, formes, dimensions et autres éléments nécessaires, ainsi que les matériaux utilisés dans la fabrication du protecteur pour contenants de l'invention peuvent être pratiquement remplacés par d'autres équivalents techniques sans s'éloigner ni de l'esprit ni de la portée de l'invention telles qu'elle est définie dans les revendications ci-dessous.

REVENDICATIONS

- 5 1. Protecteur pour contenants, particulièrement des contenants semblables à cannettes métalliques ayant une forme substantiellement cylindrique, comprenant un élément protecteur supérieur couvrant la partie supérieure du contenant et un anneau inférieur arrangé de manière périphérique autour du contenant connecté à l'élément protecteur supérieur au moyen d'une section formant charnière, **caractérisé** par le fait que ledit élément protecteur supérieur comprend une languette se projetant vers l'extérieur dans une direction vers le bas à partir du corps dudit élément protecteur supérieur et ayant une forme bombée suivant le contour du contenant.
- 10 2. Protecteur pour contenants selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'anneau inférieur a substantiellement la forme d'un cône tronqué, l'ouverture étant dotée d'au moins une nervure joignant les deux sections latérales de l'ouverture.
- 15 3. Protecteur pour contenants selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les deux sections latérales de l'ouverture sont jointes par une nervure supérieure et une autre inférieure parallèles l'une à l'autre.
4. Protecteur pour contenants selon les revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que l'anneau inférieur a une ouverture dans laquelle la languette peut être fixée de manière serrée, dont les dimensions coïncident avec celles de l'ouverture.
- 20 5. Protecteur pour contenants selon les revendications 2 et 4, caractérisé par le fait que la hauteur de la languette coïncide avec la hauteur de la paroi de l'anneau dont la forme est celle d'un cône tronqué.
6. Protecteur pour contenants selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la languette est fabriquée en tant que partie intégrale de l'élément protecteur supérieur.
- 25 7. Protecteur pour contenants selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément protecteur supérieur et l'anneau sont faits d'un matériau en plastique souple biodégradable.
8. Sceau d'hygiène pour contenants selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément protecteur supérieur comprend une section circonférentielle renforcée à proximité du rebord de l'élément protecteur.

FIG. 1

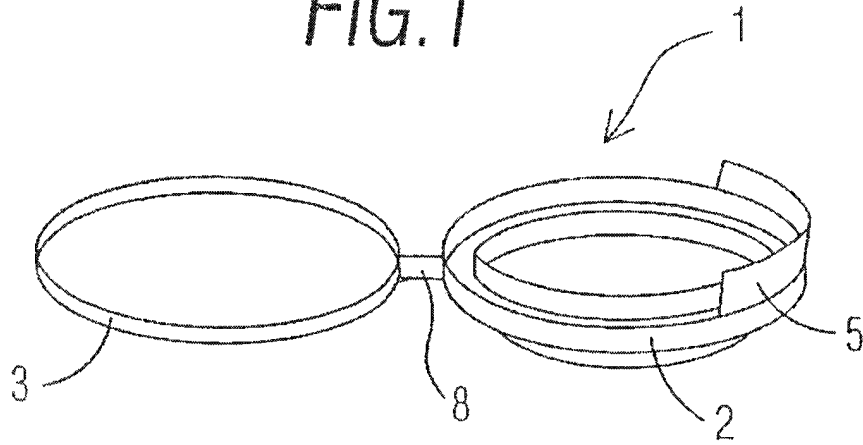
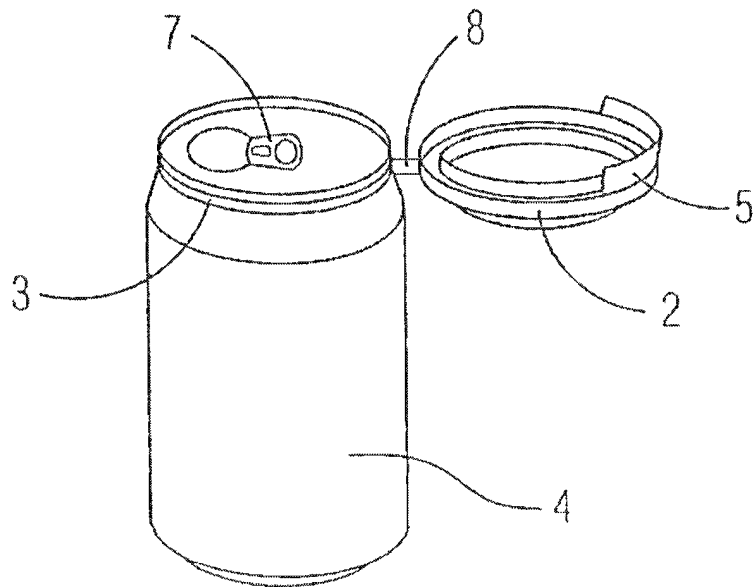


FIG. 2



9



FIG.3

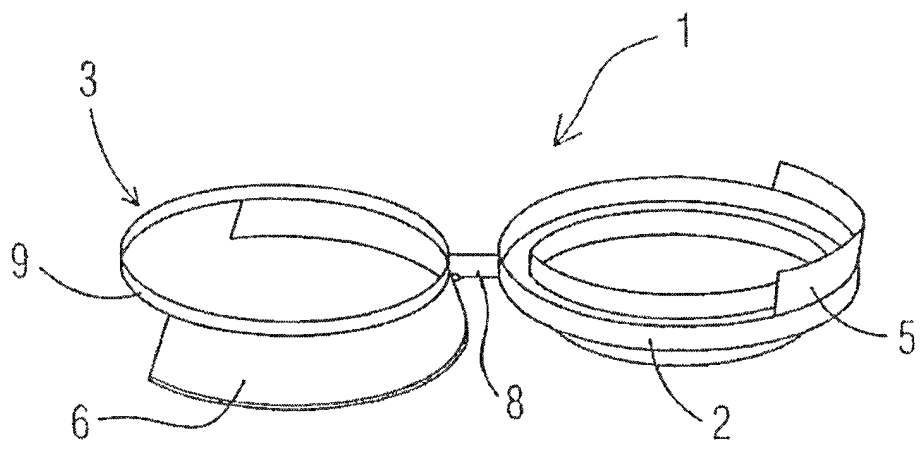
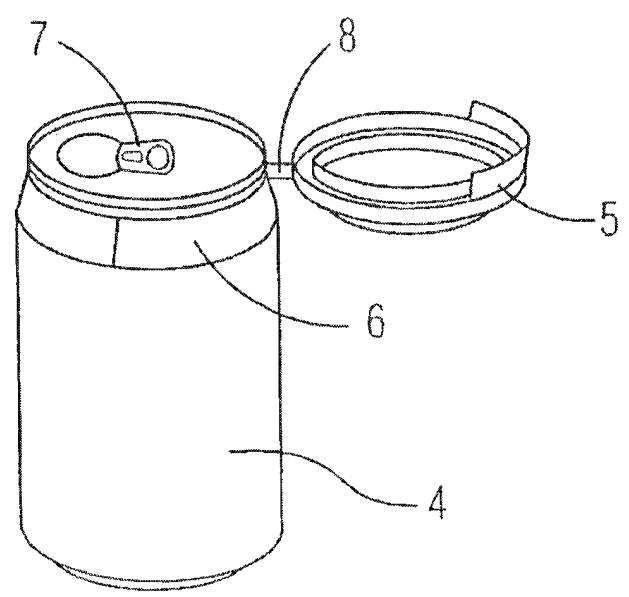


FIG.4



9

FIG.5

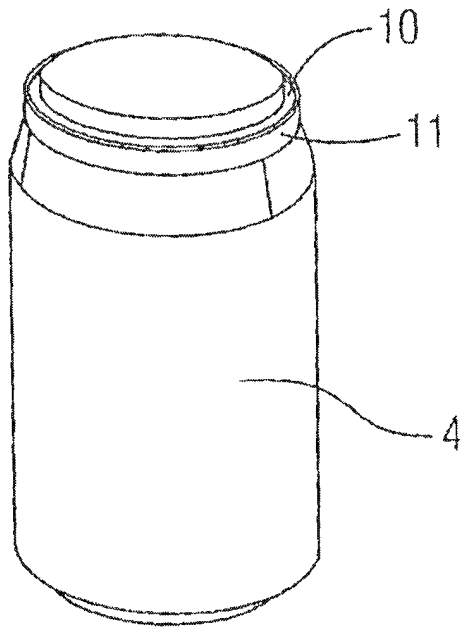
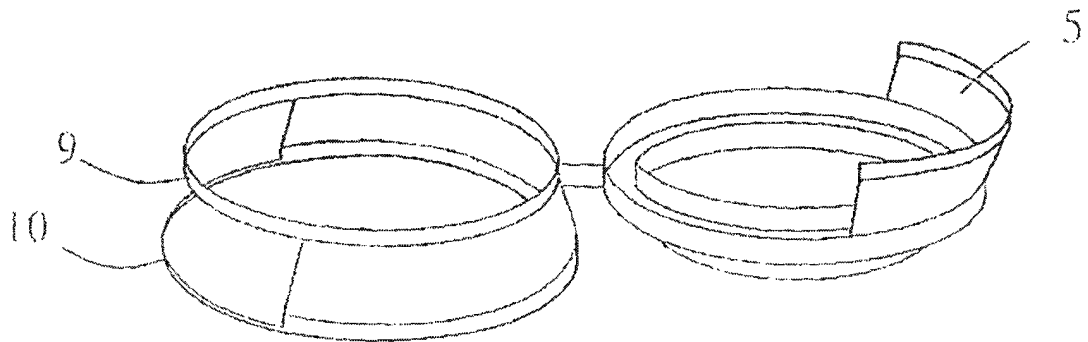


FIG.6



9